



LE BULLETIN

C.S.D. 33

N° 70 juin 2004
I.S.S.N.: 0994-7671



SOMMAIRE

- Edito
- ½ finale du GN – Coupe des sociétés
- Claude LEVASSEUR nous écrit
- Résultats nationaux
- Les infos
- Epreuves girondines
- Résultats des championnats départementaux
- Classement du critérium



Edito

Pendant les mois d'avril, mai et juin, les week-ends s'enchaînent à une vitesse prodigieuse. Le CSD 33 a organisé 4 championnats, 2 autres compétitions et prépare le championnat interrégional des sociétés. On ne voit pas le temps passé. Certains membres du bureau sont vraiment très sollicités, ils sont compétiteurs eux aussi et aimeraient aller plus souvent à la pêche.

Un certain tassement du nombre de participants aux concours se fait sentir. Peut être la concentration des épreuves pendant cette période y est pour quelque chose. Le montant des engagements pour certains concours, la difficulté de se procurer du fouillis, les scores pas toujours très élevés...sont sûrement des facteurs que nous devons prendre en compte.

La réglementation de chaque concours est bien définie, les limitations d'esches et d'amorce sont indiquées sur les programmes. Pour la plupart des concours aucun contrôle n'est fait. Il serait sage d'instaurer au moins un auto-contrôle pour éviter toute dérive.

Notre discipline est soumise à une réglementation qui est définie au niveau national nous devons nous y soumettre. Si nous ne sommes pas d'accord avec cette réglementation il faut se donner les moyens de faire changer les règles démocratiquement, déposer des vœux au niveau du CSD, du Comité Régional et si ces vœux sont partagés par la majorité des compétiteurs du CR ils seront présentés à l'assemblée générale de la FFPC. Quand je parle de démocratie, notre CSD n'est pas à la traîne lors de l'assemblée générale pratiquement la moitié des licenciés sont présents. Combien d'associations peuvent en dire autant ?

Certains n'ont pas encore reçu leur licence 2004, je n'ai aucune nouvelle du responsable des licences FFPC. Il doit y avoir un sérieux problème dans le traitement des licences, il va falloir encore le relancer. En attendant soyez patients.

Marc NIETO

Qualificatif pour le GN 2004 et Championnat des Sociétés de Gironde

Etang de Blanquefort, le 11 avril 2004

Résultats, remerciements et ... Coup de gueule !!!

Le CSD 33 a organisé cette année le qualificatif pour le Grand National sur le plan d'eau de Blanquefort, ainsi que, l'après-midi, le Championnat de Gironde des Sociétés.

Le matin, 60 pêcheurs ont concourus pour obtenir une des 5 premières places, synonyme d'un ticket pour la finale du GN, qui se déroulera cette année à Arles, le week-end du 2 et 3 octobre. Michel Colombiès, avec 2010 points de gardons essentiellement, gagne le concours. Malheureusement, très peu de pêcheurs ont eu la chance de voir quelques touches. En effet, sur 60 participants, plus de la moitié furent capots. Le plus rageant, c'est que bien d'entre eux ont pris des perches souvent de belle taille, mais à rejeter pour cause de fermeture.

L'après-midi, 8 équipes de 5 pêcheurs se sont affrontées pour le titre de champion de Gironde des Sociétés. Ce sont les Pêcheurs Libournais, avec Joseph Bigot, Michel Jumeau, Michel Lescurre, Stéphane Duniaud et Christophe Hayet qui remportent l'épreuve, juste devant Cestas A. La pêche fut là encore très difficile, avec une bonne proportion de capots, et autant de perches.

L'ensemble du bureau du CSD tient à remercier la société du Moulinet Blanquefortais, ainsi que son président, M Delahaye, qui nous a accueillis sur leur plan d'eau. Saluons également leur garde-pêche, qui est rester à notre disposition pour éviter d'éventuels litiges avec les pêcheurs locaux.

Je tenais également à remercier toutes les sociétés qui ont payé plus d'engagements que de pêcheurs. Grâce à elles, le nombre d'inscriptions réglées à la FFPC permet la qualification d'un pêcheur supplémentaire qui représentera le CSD 33 lors de la finale. Je ne ferai pas l'énumération de toutes, chacune se reconnaissant. Il en est une, cependant, qui mérite d'être citée. En effet, l'AIEG et son président, Christian Brégeat, inscrivent un très grand nombre de pêcheurs supplémentaires et contribuent largement à l'obtention de cette 5^{ème} qualification.

Au vu des résultats du matin, trois équipes ont décidé de ne pas participer l'après-midi, alors qu'elles étaient engagées. Je reconnais que la pêche du matin n'était guère encourageante, que le parcours n'était pas des plus faciles et des plus réguliers, mais l'attitude de ces pêcheurs m'a profondément déçue. Tout d'abord, en tant qu'organisateur, je n'en fut pas informer directement, mais par d'autres pêcheurs. Il est toujours très désagréable d'apprendre certaines informations par d'autres que les intéressés. Ensuite, ce comportement me laisse sceptique sur la sportivité de ces concurrents. Quant à la régularité du parcours, il est certains que nous ne pouvons pas tout organiser sur le canal de Castets ou sur le lac des Dagueys, qui sont en Gironde les deux seuls parcours qui nous offrent de belles lignes droites. Et le CSD ne peut évidemment pas solliciter toujours les mêmes sociétés. Quant à la pêche elle-même, il est très difficile, à moins d'être devin, de prévoir que le poisson soit si peu mordeur, que ce soit à cause de la fraie, à cause du froid, ou tout autre raison. A ma connaissance, les seuls concours ou ces pêcheurs seront absolument sur de prendre du poisson sont les concours à la truite dans les bassines privées.

Cette journée, sous un temps plus clément que nous l'avez annoncé la météo, a vu s'affronter un bon nombre de pêcheurs, et la victoire de Michel Colombiès le matin et des pêcheurs Libournais l'après-midi. Malgré le désistement de certains et la difficulté de la pêche, celle-ci s'est bien passée.

Il serait prétentieux de dire qu'on ne peut pas mieux faire, la perfection n'existant pas, mais je rappellerais à tous qu'à la fin de la saison, le mandat du bureau actuel du CSD se termine. La porte est donc grande ouverte à toute personne qui pense pouvoir faire mieux. Mais je ne suis pas sur que les plus critiques soient ceux qui aient le courage de s'engager.

Guibert Christophe

Claude LEVASSEUR nous écrit

C'est avec un certain retard que nous publions cette lettre de Claude LEVASSEUR. Elle fait suite à une réflexion de Christophe GUIBERT sur la pêche au moulinet dans nos compétitions qui est parue au mois de novembre dernier.

PÊCHE AU MOULINET (SUITE)

Coup de chapeau à Christophe GUIBERT

Pour une fois dans le bulletin du C.S.D. enfin une prise de position intéressante et courageuse sur un sujet d'actualité sur lequel il y aurait beaucoup à dire: la cohabitation dans une même compétition de la pêche à la canne et de la pêche au moulinet.

Cela démontre au moins qu'il y a problème et que chacun là-dessus peut avoir sa propre opinion. Bravo donc Christophe d'avoir osé t'engager sur ce sujet sensible et si j'ai fortement apprécié ton analyse dans les 3/4 de sa rédaction, j'avoue être resté sur ma faim quant au dernier paragraphe de conclusion.

Comme tu le soulignes la FFPC autorise les 2 techniques à l'exception du Grand National mais aussi, il faut que ce soit dit, championnats corporatifs, handi-pêche, Coupe et championnat de France vétérans. Cette précision devrait déjà apporter un petit éclaircissement. Si après tout, dans les grands championnats nationaux les candidats à l'accession au niveau le plus élevé de la compétition souhaitent pouvoir se mesurer en combinant les 2 techniques, c'est la règle du jeu et il n'y a rien à redire.

Mais imposer ces 2 techniques côte à côte dans les concours classiques départementaux, divergentes et à l'évidence incompatibles, c'est déjà beaucoup plus discutable car, comme tu le décris très bien Christophe, le défaut de cette belle technique qu'est la pêche au moulinet, c'est de gêner ses voisins, les "emm..." comme tu dis. Souvent certains pêcheurs, comme tu le soulignes, amorcent au large sans intention d'y pêcher, mais à contrario, ceux qui décident de pratiquer à l'anglaise n'oublient pourtant jamais d'amorcer sous la canne...en cas et, surtout, pour contrer la pêche de leurs voisins. Si de telles pratiques peuvent, à la limite, être concevables en Championnats, elles le sont beaucoup moins en concours où tous les niveaux de pêcheurs sont en présence.

Résultat déplorable de ces pratiques, c'est de l'amorce éparpillée partout sur le plan d'eau entraînant un durcissement anormal de la pêche surtout lorsque la densité de poissons n'est pas exceptionnelle et ça, je ne pense pas que ce soit la meilleure façon de servir la cause de la pêche et de promouvoir la compétition. Ceci est déjà l'explication du pourquoi de l'interdiction du moulinet dans l'épreuve de masse qu'est le Grand National et pourquoi nous avons été amenés à la Fédération à l'interdire aussi pour le Fédéral adultes afin d'éviter cette dispersion d'amorce tous azimuts du plus déplorable effet (à la satisfaction de très nombreux pêcheurs et sans que cela n'influence à la baisse' les résultats TUS dans leur ensemble, peut-être même au contraire).

Ce qu'il faut aussi savoir (les jeunes) c'est que le règlement FFPC pour les Championnats des C.S.D. fixe la longueur de canne à 11m,50 avec moulinet interdit. Mais vite plus loin, il est indiqué pour les Championnats départementaux et régionaux que finalement les limitations sont fixées par les assemblées générales des départements et des régions. C'est ainsi qu'en Gironde, depuis 1991, nous nous sommes engagés en Championnats pour une pêche mixte et libre, position toujours conservée mais avec les modulations intervenues par la suite (limitations esches, amorces) imposées par la FFPC. Seul vrai changement et vraie restriction décidés en Assemblée Générale du C.S.D le 2 février 2003 : l'interdiction du moulinet (34 voix pour, 2 contre, 30 abstentions) mais pour la 4ème Division seulement, pas pour les autres? Pour lesquelles il n'y a pas eu de vote.

Là on pourrait y voir un certain illogisme. Cette pratique du moulinet a été supprimée en raison de son incidence sur la pêche rendue extrêmement difficile sur certains parcours par l'éloignement des poissons.

difficultés déjà connues par le passé). Ce qui est valable pour une division devrait logiquement l'être aussi pour...les autres. Même cause, mêmes effets...

Mais là il s'agit de championnats et les candidats au titre suprême restent libres au niveau départemental de décider de leur sort, soit en acceptant le moulinet, soit en le refusant. Il suffit de faire voter en Assemblée Générale.

Pour les concours normaux de pêche, il en va tout autrement. Imposer de pair, côte à côte pêche à la canne et pêche au moulinet pour un concours de masse n'est pas, à l'évidence, une bonne chose.

Tu dis Christophe que la pêche au moulinet doit être pratiquée de façon raisonnée. D'accord, mais pour que ce raisonnement soit acceptable, accepté et efficace, il faudrait que dès le départ il y ait obligation (je dis bien concours, pas championnats) d'une seule option possible: soit la canne pour les 3 heures, soit le moulinet. Au départ un seul choix, un seul amorçage sous la canne ou au large, mais pas les deux... Nous n'en sommes malheureusement pas là d'où les dérives constatées avec trop souvent but évident, comme tu le signales, d'"emm..." son voisin en déstabilisant sa pêche.

Des exemples flagrants de cela sont donnés notamment sur l'étang de la Blanche à Ambarès. J'ai pu y constater -et je ne suis sûrement pas le seul- des pratiques à la limite du fair-play, de la sportivité.

Au départ tout le monde pêche à la canne normalement. Après une demi-heure, une heure, une sélection semble s'opérer et certains se voyant débordés sur cette technique changent alors radicalement de tactique optant en second choix pour le moulinet. Jusque là rien trop à redire mais là où ça se gâte, c'est lorsque ces pêcheurs se mettent à rappeler avec de l'amorce lourde, des boules bruyantes (forcément, il faut les envoyer à 25 ou 30 mètres) et ça, de façon suivie (puisque le rappel dit "en rafale" est maintenant admis). Résultat le pêcheur d'à côté pratiquant sa pêche normale sous la canne se trouve d'un coup fortement pénalisé, mais la sportivité d'aujourd'hui...c'est cela ! Vous voyez l'effet sur le pêcheur modeste débutant subissant ç 0. _

Autrefois le rappel léger était seul autorisé dans le souci légitime de ne pas gêner ses voisins. Il ne serait venu à l'idée de personne de rappeler lourd et en rafale durant le concours. Aujourd'hui trop de pêcheurs se moquent de cela. L'article 22 de la FFPC dit bien : " Pendant le concours il ne devra (le concurrent) employer que de l'amorce légère. S'il se trouve dans l'obligation de rappeler aussi discrètement que possible afin de ne pas gêner ses voisins". Cela est inapplicable en pêche à l'anglaise ou bolognaise et personne aujourd'hui ne semble se soucier de ces dispositions qui ne sont pas respectées, particulièrement en coexistence pêche à la canne/ pêche au moulinet. Et sans que cela entraîne sanction ou même avertissement (aucun exemple à ma connaissance).

Autre constat sur cet étang de La Blanche: Le poisson a souvent tendance à se situer au large surtout... s'il y est invité avec l'amorce, avec parfois des secteurs très difficiles. Ce fut le cas pour le concours du C.S.D. du 28 avril 2002 et l'on a pu alors voir des choses étonnantes: des gars pêchant à l'anglaise avec une "artillerie" ultra lourde, des masses de plombs posées sur le fond (comme toi aussi Christophe, tu l'as souvent constaté), à la recherche de 2 ou 3 chats hypothétiques se prenant seuls après avoir profondément engagé terreau et hameçon et ce, afin d'éviter la capote.

Ce type de pêche est écoeurant et aux antipodes d'une pêche fine digne d'un vrai pêcheur ou de la technique exigeant "une grande finesse" que Christophe tu signales, ce qui parfois peut être vrai et l'est sûrement.

Mais pas ce que j'ai pu constater sur La Blanche. Et pour moi, et d'autres, une telle pratique n'est sûrement pas la meilleure image que l'on puisse donner de la pêche au moulinet, ni le meilleur encouragement pour les pêcheurs, à la canne, à continuer à participer à ce genre de compétition, pensant qu'il devrait y avoir une certaine règle de déontologie dans la pêche à respecter.

Mon constat des faits est donc tout à fait en harmonie avec celui de Christophe, mais ma conclusion en sera différente:

. OUI pour le moulinet en Championnats départementaux si c'est le choix des pêcheurs concernés. Encore que l'engouement pour la seule pêche au moulinet n'est pas du tout évident, sauf pour pouvoir contrer ses voisins) : pour

preuve, 14 participants seulement sur 151 licenciés pour le Championnat spécifique Moulinet de Gironde. Même pas un sur 10. Extrêmement significatif..

. OUI et NON pour les concours en ligne ouverts aux pêcheurs de tous niveaux, néophytes compris:

- OUI s'il s'agit d'une épreuve ou seule la pêche au moulinet est autorisée, mais à ma connaissance, hors le Championnat spécifique, il n'y en a curieusement jamais eu en Gironde? On se demande bien pourquoi? A croire que le succès n'est pas assuré ??).

- OUI s'il était obligatoire en début d'épreuve d'opter pour telle ou telle technique, l'une ou l'autre, sans possibilité de changer en cours d'épreuve

- NON bien sûr, pour tous les autres cas.

Et à cet égard, puisqu'il a été question d'Ambarès La Blancile, s'agissant d'un concours (celui du mois d'août) disputé avec classement par dizaine, pourquoi ne pas demander aux pêcheurs, à l'engagement, dans quelle catégorie ils veulent concourir: canne ou moulinet?

En fonction de leur choix on place ensemble les pêcheurs souhaitant pratiquer exclusivement à la canne, et ensemble, les pêcheurs désirant pratiquer exclusivement au moulinet. Ainsi, tout le monde serait non seulement satisfait, mais assuré de ne pas être gêné par une autre technique pratiquée par ses voisins. Et comme le classement se fait alterné par dizaines, rien n'est changé au final pour la régularité du classement. Système pouvant être aussi appliqué pour d'autres concours afin d'éviter la concurrence directe des 2 techniques. Tout au moins pour La Blanche, cela paraît tout à fait possible.

Qu'en pensent Acurcio PINHEIRO et Christian GARRAUD
Président du Gardon Ambarésien ?
Claude LEVASSEUR

Résultats nationaux

Résultats nationaux

- **Promotion F au coup Apt (84)**

L'étang retenu pour cette épreuve n'a rien à voir avec un parcours de championnat. Normalement les parcours doivent être le plus rectiligne possible mais là, il y avait sur un secteur deux avancées de plus de 15 mètres. J'ai fait un courrier au Président de la FFPC pour exprimer mon mécontentement.

6 pêcheurs girondins étaient qualifiés pour disputer ce championnat.

COLOMBIES Michel termine 4^{ème} et se qualifie pour la troisième division. RASZTAR Dominique fini 7^{ème} il se maintient pour la promo 2005.

Nos autres participants : ARLOT Frédéric 12^{ème}, SIMOES Jean Luc 18^{ème}, NIETO Bastian 24^{ème}, NIETO Marc 27^{ème}.

Ci-dessous le courrier que j'ai fait parvenir au président de la FFPC.

Monsieur le Président,

J'ai participé au championnat de France promotion F les 16 et 17 mai 2004 à Apt dans le Vaucluse.

Le parcours où s'est déroulé l'épreuve est certes très joli mais ne correspond en aucun cas à un parcours pour y disputer un championnat quel qu'il soit.

Sur un des secteurs, "coté gazon", il y a deux avancées de 15 mètres, voire plus. L'autre secteur comportait une courbe, où quatre pêcheurs qui pêchaient à l'anglaise ont eu du mal à ne pas pêcher sur le même coup.

Notre discipline est soumise à un certain facteur chance, mais là c'est trop, dès le premier tirage au sort, même avant de commencer à pêcher, pour certains compétiteurs le championnat est FINI.

Certains ont fait jusqu'à 850 Km pour participer à ce championnat, ils ont investi beaucoup de temps et d'argent, il serait normal de leur proposer un parcours où ils puissent avoir une chance de se défendre.

Je sais qu'il n'est pas facile de trouver des parcours et d'organiser un championnat mais par respect des passionnés que nous sommes nous devons proposer autre chose que des parcours comme celui de Apt. A titre indicatif je suis président du CSD 33, cette année nous organisons 7 championnats et jamais nous n'oserions proposer un tel parcours.

Nous nous plaignons que notre discipline ne soit pas plus reconnue, plus médiatisée, comment voulez-vous que l'on nous prenne au sérieux si nous ne le sommes pas.

Le but de cette lettre n'est pas de critiquer pour critiquer. Si nous voulons que notre passion vive, nous devons porter une grande attention à l'organisation des épreuves dont nous avons la responsabilité.

Recevez, cher Président, mes respectueuses salutations.

- **Promotion F jeunes les 29 et 30 mai La Cour St Pierre (82)**

Trois pêcheurs girondins étaient retenus pour ce championnat. Les 5 premiers de chaque catégorie étaient qualifiés pour participer au championnat de France 2004 qui se déroulera dans les environs de Compiègne.

Julien POUYSEGUR dans la catégorie Cadet, il obtient une place de 10^{ème}.

Dans la catégorie junior Julien TURPIN termine 6^{ème} et Bastian NIETO 5^{ème}.

INFOS

- Le concours critérium de Hostens se déroulera sur le lac du Grand Bernadas le 28 août de 14 h 30 à 17 h 30. Exceptionnellement pour cette date, il ne sera pas demandé aux pêcheurs, désirant participer au concours, d'acquitter le timbre local.
- NIETO Bastian est sélectionné en équipe de France pour disputer le championnat du monde qui se déroulera en Croatie en juillet prochain.
- La rencontre annuelle Charente-Maritime Gironde aura lieu le 22 août à Ambarès. Pour tous renseignements contactez MOMMEJA Daniel au 05 53 96 97 27 ou NIETO Marc au 05 57 43 50 55.

Épreuves girondines

Laromet le 28 mars - 72 Pêcheurs.

Le 1^{er} concours de l'année a vu la victoire de NIETO Bastian avec plus de 8000 pts de brèmes. Celles-ci étaient vraiment cantonnées à certaines ailes puisque Peter (à côté de Bastian) et Jean

Pierre BOP à l'aile dans le bois en touchait aussi. Pour les autres, se fut plus que dur, les températures négatives de la semaine ayant au raison de la pêche.

Place	NOM	PRENOM	PTS
1	NIETO	Bastian	8680
2	PINHEIRO	Peter	3760
3	BOP	J.Pierre	3740
4	COCULET	Alain	2140
5	CHAPELLET	Michel	2080
6	ROMOGOMEZ	Denis	2080
7	SANCHEZ	Laurent	1540
8	ROUSSELLE	J.claude	1380
9	BERGOT	J.Pierre	1380
10	MICHON	Julien	1220

1/2 finale du GN Blanquefort le 11 avril – 61 pêcheurs

Que cet étang fut ingrat avec les 61 pêcheurs réunis pour la 1/2 finale du GN, puisque seuls 26 pêcheurs ont pris du poisson et encore pas beaucoup. (1 ou 2 calic pour sauver la capote) Quelques pêches de gardons pour les premiers. (Michel, Jacques...) La digue et la conche derrière le resto furent digne de leur réputation. L'après midi pour la coupe de Gironde des sociétés et clubs ne fut guère plus brillant au niveau des scores (ah ! si les perches comptaient). Les pêcheurs y ont pourtant mis du leur mais les gardons et brèmes faisaient grève.

Le secteur conche toujours aussi peu productif se gagnera avec 40 g. Se sont les pêcheurs Libournais qui décrochent la timbale, tous leurs pêcheurs ayant réussi l'exploit de décapoter.

Place	NOM	PRENOM	PTS
1	COLOMBIES	Michel	2010
2	GIMENEZ	Jacques	1790
3	GOURY	Didier	1660
4	GUIBERT	Christophe	1260
5	TURPIN	Julien	1240
6	GALLET	Emmanuel	770
7	COLOMBO	Vianney	690
8	SCHMUTZ	Michel	610
9	TATON	Philippe	550
10	ROUSSELLE	J.Claude	480

Roseau Floiracais le 25 avril – 60 pêcheurs

Ce parcours avait été choisi pour y disputer notre 3^{ème} division, un concours sur le même étang une semaine avant cela devient un entraînement constructif. Les compétiteurs ont pu se rendre compte que la pêche y est très technique, que les plaquettes ont une bouche très délicate, que le choix des lignes et hameçons était très important.

Quelques carpeaux pour le premier, des plaquettes et gardons pour les autres.

ROSEAU FLOIRACAIS			
Place	NOM	PRENOM	PTS
1	BIBONNE	ANDRE	5690
2	CHAMBOD	BRUNO	2110
3	DUNIAUD	FREDERIC	1635
4	DESQUE	JEAN	1565
5	CAMY-RERRET	MATHIAS	1555
6	RENON BUSSAT	DAMIEN	1525
7	LASSUS	PASCAL	1345
8	ARLOT	FREDERIC	1330
9	FOURMAUX	PASCAL	1295
10	PINHEIRO	ACURCIO	1240

Langon Catets en Dorthe le 8 mai –

Place	NOM	PRENOM	POIDS
1	DUPRAT	Anthony	5450
2	BICHON	william	4850
3	DRUINEAU	christophe	3600
4	CHAINAUD	ange	5300
5	BERNARDIN	j.luc	3960
6	BOP	j.pierre	3200
7	NIETO	marc	4080
8	CWZARTEK	J.bernard	3230
9	GUIBERT	christophe	2720
10	GOURY	didier	3220

Picart Compétition Castets en Dorthe – 60 pêcheurs

Ce concours s'est déroulé sur les deux premiers bassins du canal, seulement 60 participants pour ce concours de quatre heures. Des poissons il y en a eu, des brèmes, des chats, des gardons, quelques mulets et même des tanches.

CLT	NOM_PRENOM	POINTS
1	GONCALVEZ François	9680
2	DAROS Frédéric	5940
3	RODIN Patrick	6780
4	COLOMBIES Michel	5630
5	GUIBERT Christophe	6540
6	CARIS J.Luc	4940
7	DODSWORTH Stephen	5470
8	LASSUS Pascal	3630
9	PINHEIRO Acurcio	4870
10	BOP J.Pierre	2900

4^{ème} division les 3 et 4 avril Castets en Dorthe

PLACE	Nom Prénom	Sec.	T1	T2	T3	PD1	PT1	CL1	PD2	PT2	CL2	PD3	PT3	CL3	TCL
1	CHAMBORD Bruno	BBA	22	4	13	1930	1930	5	4560	4560	1	1160	1160	6	12
2	MIQUEL Cédric	BAA	1	17	9	8140	8140	1	290	290	13	1600	1600	2	15.5
3	FOURMAUX Pascal	AAA	18	24	8	1860	1860	5	520	520	8	1360	1360	4	17
4	GIRAUDEAU David	BAB	19	9	1	1500	1500	11	710	710	6	5400	5400	1	18
5	RAY Ludovic	AAA	24	15	7	760	760	9	1125	1125	3	710	710	11	23
6	DRUINEAU Christophe	BBB	24	15	7	1840	1840	6	1490	1490	8	1070	1070	9	23
7	DA SILVA Armand	ABB	20	14	3	2540	2540	3	1030	1030	19	3090	3090	2	24
8	CHABROL Thierry	BAB	11	19	2	1280	1280	12	410	410	9	3000	3000	3	24
9	MASSY Jacky	ABA	19	9	1	5280	5280	1	2200	2200	3	150	150	21	25
10	GONCALVES Alexandre	BAA	5	21	11	1170	1170	15	1370	1370	2	1000	1000	8.5	25.5
11	DUPONT Yvon	BAA	17	8	25	1780	1780	7	205	205	16	1570	1570	3	26
12	BICHON William	AAA	3	18	14	410	410	16	290	290	13	1660	1660	1	29
13	SANCHEZ Laurent	ABB	5	21	11	420	420	14	1460	1460	10	1660	1660	6	29.5
14	CZWARTEK Benoit	AAB	12	5	21	1120	1120	6	400	400	10	830	830	15	31
15	COULEAU Richard	BBB	13	23	6	1550	1550	9	1470	1470	9	930	930	13	31
16	HAYET Christophe	BAB	15	3	18	1220	1220	14	550	550	7	1030	1030	11	32
17	AUCHE Dominique	ABA	8	16	24	2510	2510	4	1020	1020	20	1000	1000	8.5	32.5
18	FOURCROY Marc	ABB	17	8	25	420	420	14	1170	1170	15	2520	2520	4	32.5
19	HIVERT Franck	AAB	23	11	5	2710	2710	2	40	40	24	1130	1130	8	34
20	VAUTARD Pierre	AAB	22	4	13	1010	1010	7	50	50	23	2320	2320	5	34.5
21	DARCY J.François	ABA	4	13	20	590	590	11	1450	1450	11	360	360	13	35
22	GALLET Emmanuel	AAB	16	7	22	410	410	16	1430	1430	1	600	600	19	35.5
23	VIAUD Régis	AAA	13	23	6	280	280	17	270	270	15	1340	1340	5	37
24	DELLA LIBERA Frédéric	BBB	18	24	8	1040	1040	17	1330	1330	13	1260	1260	7	37
25	JOURDAIN Christian	BAB	9	25	16	460	460	22	790	790	5	980	980	12	39
26	COUMET Nicolas	ABB	25	6	12	430	430	12	1890	1890	7	410	410	20	39
27	SMITH William	BAA	10	1	17	840	840	18	280	280	14	1060	1060	7	39
28	LE BLOND Alexandre	BBB	14	20	4	1520	1520	10	880	880	21	1040	1040	10	41
29	POUYSEGUR Julien	BAA	25	6	12	6520	6520	2	35	35	25	340	340	15	41.5
30	DUNIAUD Stéphane	BBA	6	12	23	430	430	23	2090	2090	4.5	320	320	16	43.5
31	DUILHE Bernard	AAB	6	12	23	810	810	8	90	90	20	700	700	16	44
32	BONI-AURENSAN Patrice	ABA	9	25	16	100	100	23	2090	2090	4.5	300	300	17	44.5
33	LABORDE Thierry	BBA	16	7	22	1260	1260	13	1370	1370	12	170	170	20	45
34	BERNARDIN Philippe	BBB	3	18	14	3150	3150	3	780	780	22	380	380	21	46
35	MAGAGNINI J.Marc	ABA	11	19	2	660	660	10	1060	1060	18	240	240	19	47
36	DEJEAN J.Pierre	ABA	7	22	15	180	180	21	1200	1200	14	370	370	12	47
37	CZWARTEK Jean Bernard	AAA	14	20	4	250	250	19	360	360	11	260	260	18	47.5
38	LE BARO Serge	BAA	20	14	3	680	680	20	905	905	4	0	0	25	48.5
39	RASZTAR Kevin	BAA	21	2	10	1060	1060	16	50	50	23	800	800	10	48.5
40	CHADOURNE Christophe	BAB	4	13	20	2670	2670	4	60	60	21	130	130	24	49
41	SAMBARREY Laurent	BAA	2	10	19	1680	1680	8	120	120	18	90	90	23	49
42	BORDAS Lionel	ABB	10	1	17	40	40	24	4320	4320	2	60	60	25	51
43	LE BARO J.Marc	ABA	15	3	18	240	240	20	1130	1130	17	340	340	15	51
44	TATON Phillipe	ABB	21	2	10	30	30	25	1930	1930	6	270	270	23	54
45	DUPEY J.François	BAB	8	16	24	560	560	21	115	115	19	850	850	14	54
46	FAVEREAU Christophe	ABB	1	17	9	250	250	19	750	750	23	680	680	18	59
47	FAUCONNIER Pascal	BBA	23	11	5	770	770	19	1130	1130	17	0	0	25	60
48	LEDAIN Rémy	ABB	2	10	19	130	130	22	480	480	24	680	680	18	63.5
49	BERTHONNEAU Frédéric	BAB	7	22	15	170	170	25	160	160	17	340	340	22	64
50	SARASA Joël	BBA	12	5	21	380	380	24	430	430	25	110	110	22	71

3 DIV 2004 ROSEAU FLOIRACAIS 1 et 2 mai

Place	Nom Prénom	T1	T2	T3	PT1	CL1	PT2	CL2	PT3	CL3	TCL
1	BICHON William	1X	8Y	5Z	2040	1	660	5	1860	1	7
2	DUPONT Yvon	5Z	2Y	8X	1310	4	1290	3	2300	1	8
3	FOURMAUX Pascal	7X	4Y	10Z	1540	2	2020	2	1050	5	9
4	CHABROL Thierry	9Y	5X	2Z	1620	5	1340	2	1380	3	10
5	MIQUEL Cédric	8X	1Y	Z4	1220	4	1040	4	1680	2	10
6	LESCARRET Christophe	8Z	1X	4Y	3010	1	1230	3	450	7	11
7	CHAMBORD Bruno	6Z	9Y	3X	540	7	2140	1	1190	3	11
8	GUILHEM Alain	9X	5Z	2Y	1030	5	1130	3	850	3	11
9	SANCHEZ Laurent	10X	3Z	6Y	920	6	1050	4	1100	2	12
10	COLOMBO Vianney	1Z	8X	5Y	1530	3	1090	4	650	5	12
11	DA SILVA Armand	5X	2Z	8Y	1330	3	4110	1	350	10	14
12	HAYET Christophe	3Z	10X	7Y	380	9	1510	1	800	4	14
13	LAPEIRE Hervé	4Y	7Z	1X	1840	2	950	5	610	7	14
14	GIRAUDEAU David	2Z	6Y	9X	1820	2	430	9	1050	4	15
15	CHAMBORD Thierry	6X	9Z	3Y	865	7	1930	2	620	6	15
16	CZWARTEK Benoit	7Y	4Z	10X	1030	7	520	6	1390	2	15
17	MICHON Julien	6Y	9X	3Z	1880	1	640	9	940	6	16
18	PAUQUET Philippe	7Z	4X	10Y	500	8	810	7	1590	1	16
19	MASSY Jacky	2Y	6X	9Z	1810	3	1030	6	810	7	16
20	BONHOMME Eric	1Y	8Z	5X	1660	4	300	7	830	5	16
21	MOREL Fabrice	5Y	2X	8Z	880	8	1060	5	1070	4	17
22	GONCALVES Alexandre	10Z	3Y	6X	570	5.5	600	7	650	6	18.5
23	LESCURRE Michel	4Z	7X	1Y	570	5.5	660	8	440	8	21.5
24	BOUSSAUD Michel	3X	10Y	7Z	800	8	590	8	300	8	24
25	GRAND Nicolas	10Y	3X	6Z	1340	6	290	10	0	10	26
26	SCHMUTZ Michel	9Z	5Y	2X	320	10	610	6	250	10	26
27	COULEAU Richard	8Y	1Z	4X	840	9	230	8	330	9	26
28	AUCHE Dominique	3Y	10Z	7X	530	10	180	9	360	8	27
29	RAY Ludovic	4X	7Y	1Z	545	9	310	10	130	9	28
30	DRUINEAU Christophe	2X	6Z	9Y	435	10	140	10	400	9	29

2 DIV 2004 ST MEDARD DE G. 22 ET 23 MAI 2004

PLACE	NOM PRENOM	T1	T2	T3	PT1	CL1	PT2	CL2	PT3	CL3	TCL
1	CAMY-PEYRET Mathias	10	30	19	170	13	7700	1	19	4	18
2	MOMMEJA Daniel	12	22	2	130	15	980	8	3650	1	24
3	FOURMAUX Pascal	7	17	28	650	8	740	9	1430	8	25
4	QUERON Guy	15	3	24	1070	3	1170	7	310	19	29
5	REYREL Yannick	5	13	25	70	20.5	1740	4	1560	7	31.5
6	MEYNET Sébastien	2	12	22	2540	1	300	17	770	15	33
7	GUIBERT Christophe	30	19	10	650	8	1730	5	120	22.5	35.5
8	TERRASSON Philippe	11	1	21	30	23.5	3000	2	1110	10.5	36
9	GUILHEM Alain	19	10	30	340	11	120	20	1710	6	37
10	PAUQUET Philippe	25	5	13	650	8	180	18.5	1090	12	38.5
11	LAPEIRE Hervé	1	21	11	2530	2	570	12	20	25	39
12	LEON Paul	20	29	9	700	5	1580	6	0	28	39
13	MIQUEL Cédric	13	25	5	330	12	330	16	970	13	41
14	COLOMBO Vianney	18	8	27	770	4	100	22	440	18	44
15	THIBAUD J.Marie	24	15	3	70	20.5	340	15	1140	9	44.5
16	MICHON Julien	3	24	15	110	16.5	10	28.5	3350	2	47
17	CZWARTEK Benoit	22	2	12	670	6	400	13	0	28	47
18	MARES Denis	6	26	14	40	22	80	23	2650	5	50
19	ROMOGOMEZ Denis	4	16	23	0	28	2870	3	120	22.5	53.5
20	CHAMBORD Thierry	27	18	8	540	10	20	26.5	560	17	53.5
21	HAYET Christophe	29	9	20	150	14	20	26.5	800	14	54.5
22	BICHON William	28	7	17	0	28	50	24.5	3120	3	55.5
23	CHAPELLET Michel	26	14	6	100	18	580	11	0	28	57
24	SANCHEZ Laurent	23	4	16	110	16.5	50	24.5	610	16	57
25	DA SILVA Armand	9	20	29	0	28	660	10	280	20	58
26	ORTEGA Alain	14	6	26	90	19	110	21	160	21	61
27	CHAMBORD Bruno	17	28	7	20	25	350	14	40	24	63
28	GIRAUDEAU David	21	11	1	0	28	0	30	1110	10.5	68.5
29	LOPEZ Alexandre	8	27	18	30	23.5	180	18.5	0	28	70
30	DUPONT Yvon	16	23	4	0	28	10	28.5	0	28	84.5

CHAMPIONNAT D'AQUITAINE DES SOCIETES LE 20 MAI LAC DES DAGUEYS

clt	Points	CSD	NOM	PRENOM	SOCIETE	SECT	N°	Pds	Clt sect
	3	33	RASZTAR	Dominique	AIEG	A	6	2530	3
	5	33	REYREL	Yannick	AIEG	B	20	1320	5
	1	33	BOUTOULE	Fabrice	AIEG	C	11	4020	1
	1	33	SIMOES	Jean Luc	AIEG	D	1	5540	1
	2	33	CHAINAUD	Ange	AIEG	E	16	2840	2
1					Total AIEG				12
	2	40	MONSIGNY	David	ST PAUL LES DAX	A	23	3250	2
	2	40	MONSIGNY	Daniel	ST PAUL LES DAX	B	9	1620	2
	14	40	PEYRON	Olivier	ST PAUL LES DAX	C	13	820	14
	6	40	DUCASSE	Jean Jacques	ST PAUL LES DAX	D	4	1730	6
	4	40	DUTAUIA	Thierry	ST PAUL LES DAX	E	18	1820	4
2					Total ST PAUL LES DAX				28
	4	33	NIETO	Marc	PICART COMPETITION	A	17	2510	4
	1	33	ARLOT	Frédéric	PICART COMPETITION	B	22	2320	1
	12	33	NIETO	Bastian	PICART COMPETITION	C	12	840	12
	3	33	MOMMEJA	Daniel	PICART COMPETITION	D	3	3590	3
	16	33	DARRIEUTORT	Philippe	PICART COMPETITION	E	7	220	16
3					Total PICART COMPETITION				36
	10	33	ROUSSELLE	Jean Claude	LIBOURNE SENSAS	A	14	1710	10
	4	33	MOUGNEAU	Lionel	LIBOURNE SENSAS	B	4	1340	4
	8	33	MORAND	Rémy	LIBOURNE SENSAS	C	19	1500	8
	14	33	COCULET	Alain	LIBOURNE SENSAS	D	9	550	14
	1	33	THIBAUD	Jean Marie	LIBOURNE SENSAS	E	24	5650	1
4					Total LIBOURNE SENSAS				37
	13	33	QUERON	Guy	COULAC CADILLACAI	A	16	1570	13
	15	33	GOURY	Didier	COULAC CADILLACAI	B	11	540	15
	3	33	BERNARDIN	Jean Luc	COULAC CADILLACAI	C	2	2500	3
	7	33	PAUQUET	Philippe	COULAC CADILLACAI	D	6	1090	7
	3	33	CAMY-PEYRET	Mathias	COULAC CADILLACAI	E	21	2480	3
5					Total COULAC CADILLACAI				41
	7	24	OSTAN	Michel	TEAM EUROPECHE BERGERAC	A	21	1800	7
	9	24	ROSIN	Patrick	TEAM EUROPECHE BERGERAC	B	2	1060	9
	17	24	PORTIER	Laurent	TEAM EUROPECHE BERGERAC	C	16	680	17

	2	24	GRAVIERE	Serge	TEAM EUROPECHE BERGERAC	D	7	5300	2
	7	24	PENAUD	Julien	TEAM EUROPECHE BERGERAC	E	11	970	7
6					Total TEAM EUROPECHE BERGERAC				42
	13	40	HERPELINCK	Bruno	PESCAIRES DU BORN	A	12	1570	13
	8	40	BENTO	Marciano	PESCAIRES DU BORN	B	7	1140	8
	10	40	MILLET	Joël	PESCAIRES DU BORN	C	22	1140	10
	5	40	PUBERT	Daniel	PESCAIRES DU BORN	D	2	1810	5
	12	40	VIDAL	Aimé	PESCAIRES DU BORN	E	17	480	12
7					Total PESCAIRES DU BORN				48
	6	33	MALOT	Franck	CESTAS	A	11	1970	6
	6	33	MASSY	Jacky	CESTAS	B	21	1300	6
	5	33	ORTEGA	Alain	CESTAS	C	1	2060	5
	21.5	33	MICHON	Julien	CESTAS	D	16	160	21.5
	11	33	CHAMBORD	Thierry	CESTAS	E	6	550	11
8					Total CESTAS				49.5
	5	24	DUTOUR	Christian	GAULE MONTPONNAISE COMPETITION	A	1	2100	5
	21.5	24	ZUCCHETTO	Nicolas	GAULE MONTPONNAISE COMPETITION	B	6	120	21.5
	4	24	ROY	Cédric	GAULE MONTPONNAISE COMPETITION	C	20	2480	4
	11	24	DENOST	Nicolas	GAULE MONTPONNAISE COMPETITION	D	11	720	11
	14	24	IMBERT	Mallory	GAULE MONTPONNAISE COMPETITION	E	15	340	14
9					Total GAULE MONTPONNAISE COMPETITION				55.5
	15	33	DODSWORTH	Stephen	GOUJON D'OMET	A	24	1560	15
	12	33	ROMOGOMEZ	Denis	GOUJON D'OMET	B	19	820	12
	2	33	RENAULT	Pierre Louis	GOUJON D'OMET	C	10	2580	2
	15	33	BOP	Jean Pierre	GOUJON D'OMET	D	14	410	15
	15	33	CARIS	Jean Luc	GOUJON D'OMET	E	5	280	15
10					Total GOUJON D'OMET				59
	19	33	PINEIRO	Acurcio	GARDON AMBARESIEN	A	3	1100	19
	14	33	BICHON	William	GARDON AMBARESIEN	B	13	640	14
	14	33	TERRASSON	Philippe	GARDON AMBARESIEN	C	17	820	14
	4	33	TELMAN	Philippe	GARDON AMBARESIEN	D	8	2740	4
	8	33	DUPRAT	Anthony	GARDON AMBARESIEN	E	22	880	8
11					Total GARDON AMBARESIEN				59
	1	40	BATS	Serge	TEAM SENSAS DAX	A	22	3300	1
	16	40	ROQUIGNY	Guy	TEAM SENSAS DAX	B	12	500	16
	11	40	DIEZ	Arthur	TEAM SENSAS DAX	C	3	1040	11

	16	40	PEYROUX	Thierry	TEAM SENSAS DAX	D	17	370	16
	17	40	SUZAN	Jean Claude	TEAM SENSAS DAX	E	8	200	17
12					Total TEAM SENSAS DAX				61
	18	40	GARBAGE	Pierre	TEAM SENSAS Mt DE MARSAN	A	20	1150	18
	17	40	BANCON	Jean Pierre	TEAM SENSAS Mt DE MARSAN	B	15	460	17
	9	40	ESTEFFE	Guy	TEAM SENSAS Mt DE MARSAN	C	6	1240	9
	8	40	MAISONNAVE	Jean Pierre	TEAM SENSAS Mt DE MARSAN	D	10	910	8
	9	40	GUINLE	Bruno	TEAM SENSAS Mt DE MARSAN	E	1	700	9
13					Total TEAM SENSAS Mt DE MARSAN				61
	9	33	SANCHEZ	Laurent	PIBALLE CHARTRONNAISE	A	18	1740	9
	13	33	MAGAGNINI	Jean Marc	PIBALLE CHARTRONNAISE	B	8	720	13
	7	33	GALLET	Emmanuel	PIBALLE CHARTRONNAISE	C	23	1520	7
	12	33	SCHMIT	Michel	PIBALLE CHARTRONNAISE	D	13	600	12
	22.5	33	AUCHE	Dominique	PIBALLE CHARTRONNAISE	E	4	0	22.5
14					Total PIBALLE CHARTRONNAISE				63.5
	17	33	MEYNET	Sébastien	EPUISSETTE DE ST MEDARD	A	10	1220	17
	7	33	LEROY	Philippe	EPUISSETTE DE ST MEDARD	B	24	1180	7
	22	33	CHAMBORD	Bruno	EPUISSETTE DE ST MEDARD	C	15	180	22
	9	33	ARNOUIL	J.Claude	EPUISSETTE DE ST MEDARD	D	5	900	9
	10	33	MIQUEL	Cédric	EPUISSETTE DE ST MEDARD	E	20	600	10
15					Total EPUISSETTE DE ST MEDARD				65
	8	33	ROUDEAU	Didier	LIGNE LIBOURNAISE	A	7	1770	8
	20	33	MARSANT	Maxime	LIGNE LIBOURNAISE	B	17	320	20
	6	33	BESSON	Bernard	LIGNE LIBOURNAISE	C	21	1620	6
	17	33	COUMET	Nicolas	LIGNE LIBOURNAISE	D	12	350	17
	18	33	SAMBARREY	Laurent	LIGNE LIBOURNAISE	E	2	110	18
16					Total LIGNE LIBOURNAISE				69
	16	33	CHAPELLET	Michel	HAMECON LANGONNAIS	A	8	1270	16
	3	33	LOPEZ	Alexandre	HAMECON LANGONNAIS	B	3	1380	3
	16	33	LE BARO	Jean Marc	HAMECON LANGONNAIS	C	18	760	16
	19	33	LE BARO	Serge	HAMECON LANGONNAIS	D	22	290	19
	19.5	33	BRUN	Patrick	HAMECON LANGONNAIS	E	13	40	19.5
17					Total HAMECON LANGONNAIS				73.5
	21	33	THIEBAUD	Joël	ROSEAU DAGUEYAS	A	15	950	21
	11	33	LEDAIN	Rémi	ROSEAU DAGUEYAS	B	1	880	11
	23.5	33	PRIVAT	Jean Noël	ROSEAU DAGUEYAS	C	5	0	23.5

	20	33	MARTIN	Gaëtan	ROSEAU DAGUEYAIS	D	20	230	20
	6	33	COUZYN	Rosette	ROSEAU DAGUEYAIS	E	10	1000	6
18					Total ROSEAU DAGUEYAIS				81.5
	11	40	GONCALVEZ	François	GARDON GAULE HAGETMAUTIENNE	A	13	1700	11
	21.5	40	BOUYRIE	Jean Paul	GARDON GAULE HAGETMAUTIENNE	B	18	120	21.5
	19	40	MARCHAT	Christophe	GARDON GAULE HAGETMAUTIENNE	C	8	480	19
	18	40	MARIE-THEREZE	Michel	GARDON GAULE HAGETMAUTIENNE	D	23	330	18
	13	40	POTEAU	Henri	GARDON GAULE HAGETMAUTIENNE	E	3	380	13
19					Total GARDON GAULE HAGETMAUTIENNE				82.5
	23	24	LLAURADO	Pierre	PECHEURS PERIGOURDINS	A	19	210	23
	10	24	LAVAUD	Olivier	PECHEURS PERIGOURDINS	B	5	900	10
	21	24	NARREZZY	J.Luc	PECHEURS PERIGOURDINS	C	9	280	21
	10	24	DESCAMP	Roger	PECHEURS PERIGOURDINS	D	24	860	10
	19.5	24	BERNARD	Patrick	PECHEURS PERIGOURDINS	E	14	40	19.5
20					Total PECHEURS PERIGOURDINS				83.5
	20	33	BESSON	Lionel	AMICALE DE COUSTRAS	A	9	1050	20
	19	33	BESSON	Philippe	AMICALE DE COUSTRAS	B	14	400	19
	19	33	COURBIN	François	AMICALE DE COUSTRAS	C	4	480	19
	21.5	33	BERNARDIN	Philippe	AMICALE DE COUSTRAS	D	19	160	21.5
	5	33	LABORDE	Thierry	AMICALE DE COUSTRAS	E	23	1560	5
21					Total AMICALE DE COUSTRAS				84.5
	13	33	DA ROS	Frédéric	PC LANGON	A	4	1570	13
	18	33	DEJEAN	Jean Pierre	PC LANGON	B	23	440	18
	14	33	DARCY	Jean François	PC LANGON	C	14	820	14
	23	33	VOGEL	Michel	PC LANGON	D	18	110	23
	22.5	33	CARGOU	Christian	PC LANGON	E	9	0	22.5
22					Total PC LANGON				90.5
	22	24	LATREILLE	Daniel	RAMEAU 24	A	2	730	22
	23.5	24	LATREILLE	Christian	RAMEAU 24	B	16	0	23.5
	19	24	BRUYER	Thierry	RAMEAU 24	C	7	480	19
	13	24	MOINE	Stéphane	RAMEAU 24	D	21	590	13
	22.5	24	LAFFARGUE	J.Marie	RAMEAU 24	E	12	0	22.5
23					Total RAMEAU 24				100

Classement du critérium au 27 mai 2004

CLT	Nom	Prénom	laro1	gn	csd	stméd	lang	champ	TTX	NBRE
1	QUERON	Guy	324	221	273	418		310	1546	5
2	GUIBERT	Christophe	20	403	299	175	351	280	1528	6
3	CAMY-PEYRET	Matthias	148	247	390	202	175	350	1512	6
4	BOP	J.Pierre	432		234	337	391		1394	4
5	REYREL	Yannick	243	182	91	162	310	300	1288	6
6	CHAPELLET	Michel	405	286	325	47		120	1183	5
7	PINHEIRO	Acurcio		273	403	445	47		1168	4
8	ROUSSELLE	J.Claude	364	325	104	364			1157	4
9	BICHON	William	162		156		445	350	1113	4
10	COLOMBO	Vianney		364	260	216		250	1090	4
11	CWZARTEK	J.Bernard		195	429		364	25	1013	4
12	MICHON	Julien	337		351			190	878	3
13	GIMENEZ	Jacques	94	429		351			874	3
14	SANCHEZ	laurent	378		221			275	874	3
15	ROMOGOMEZ	Denis	391			297		160	848	3
16	DRUINEAU	christophe	47				432	362	841	3
17	NIETO	Marc	175			270	378		823	3
18	PINHEIRO	Peter	445			378			823	2
19	GOURY	Didier		416			337		753	2
20	DUPRAT	Anthony				256	472		728	2
21	COLOMBIES	Michel		455			270		725	2
22	LOPEZ	Alexandre				432	229	60	721	3
23	DUPONT	yvon	216				162	330	708	3
24	CHAINAUD	Ange		234		54	418		706	3
25	MEYNET	Sébastien				405		290	695	2
26	COULEAU	Richard		312	130			250	692	3
27	THIBAUD	J.Marie			338	135		200	673	3
28	GUILHEM	Alain			364			270	634	2
29	FAURE	alain			377		243		620	2
30	PAUQUET	Philippe	81		286			250	617	3
31	MOMMEJA	Daniel					283	330	613	2
32	JUMEAU	Michel		260	208	121			589	3
33	TERRASSON	Philippe			6	13	297	270	586	4
34	TURPIN	Julien		390	182				572	2
35	ARLOT	Frédéric	256			229	74		559	3
36	COCULET	Alain	418			6	121		545	3
37	GALLET	Emmanuel		377				162	539	2
38	DODSWORTH	Stephen	297				216		513	2
39	BONHOMME	éric	60	117		74	108	150	509	5
40	CWZARTEK	benoît			247			262	509	2
41	CHAMBORD	Bruno				67		437	504	2
42	DARRIEUTORT	philippe	13			472	13		498	3
43	NIETO	Bastian	472			20			492	2
44	CHAMBORD	Thierry	283					200	483	2
45	SCHMUTZ	Michel	27	351				90	468	3
46	BLANCHET	Gilbert			455				455	1
47	TELMAN	Philippe				391	60		451	2
48	AUCHE	dominique	202					225	427	2
49	VAUTARD	pierre		156	78			187	421	3
50	BOSSUET	alain			416				416	1